

## Séance ordinaire du 4 mai 2020

### Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès siège en séance ordinaire ce lundi 4 mai à 19 h 30 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Nancy Mignault, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Robert Landry, maire. Assiste également à la séance, par visioconférence, Mme Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT** que, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

2020-05-099

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu par les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Ouverture de la séance

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Je ne suis pas certain que ça ira mieux si ça change, mais je suis certain qu'il faut que ça change pour que ça aille mieux. »

Georg Christoph Lichtenberg

## Séance ordinaire du 4 mai 2020

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Ordre du jour

##### *Ouverture de la séance*

##### *1. Lecture et adoption de l'ordre du jour*

##### *Mot du maire*

- 2. Adoption des procès-verbaux*
  - 3. Correspondance*
  - 4. Trésorerie*
  - 5. Adoption des comptes fournisseurs*
  - 6. Avis de motion et dépôt – Règlement remplaçant le Règlement 444-2018 concernant la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité*
  - 7. Avis de motion et dépôt – Règlement relatif aux entrées charretières privées d'un fossé de chemin*
  - 8. Avis de motion et dépôt – Règlement modifiant le Règlement numéro 331-2002 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux*
  - 9. Adoption de la Politique pour un environnement sans fumée - version 1.0*
  - 10. Adoption de la Politique de prévention des maladies infectieuses au travail version 1.0*
  - 11. Rejet des soumissions pour la réfection des rues Christian, Guillemette et Jean du secteur du Lac Robert*
  - 12. Octroi de contrat – Lignes Maska - Lignage de rues 2020*
  - 13. Octroi de contrat – Hamel Propane inc. – Fourniture de gaz propane à prix fixe (2020-2021)*
  - 14. Octroi de contrat – EXP – Assistance technique – Projet de mise à niveau du système de traitement des eaux usées*
  - 15. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 290, Place Louis-Denis, lot 4 048 856 du cadastre du Québec*
  - 16. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 280, rue François-Chrétien, lot 4 485 641 du cadastre du Québec*
  - 17. Affaires diverses*
- ##### *Période de questions*
- 18. Clôture de la séance*

2020-05-100

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault, et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### **Mot du maire**

Toujours en raison de la pandémie de coronavirus qui continue de sévir partout sur la planète, aucun public n'est autorisé à assister à cette séance ordinaire du mois de mai 2020, étant donné l'interdiction de rassemblement.

Le maire mentionne qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, les municipalités ont l'obligation de rendre publiques, dès que possible, les séances du conseil municipal. À cette fin, elles doivent recourir à tout moyen permettant au public de connaître l'intégralité des discussions entre les membres du conseil et les résultats des délibérations. Cette exigence permet aux municipalités d'informer leur population de leurs délibérations soit par vidéo, soit par compte rendu détaillé sur leur site internet.

Concernant la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, à la suite du déconfinement amorcé par le Gouvernement du Québec et en conformité avec les directives de la Santé publique, c'est à compter de ce lundi 4 mai que le personnel est de retour au travail, tant

## Séance ordinaire du 4 mai 2020

les employés administratifs à l'hôtel de ville que les employés des travaux publics. Cependant, des mesures de distanciation physique et d'hygiène ont été mises en place afin d'assurer la santé et la sécurité de tous. La municipalité prévoit permettre l'accès à l'hôtel de ville aux citoyens à compter du 11 mai 2020. Toutefois, puisque la salle d'attente sise à l'entrée de l'hôtel de ville ne permet pas la distanciation physique prescrite de 2 mètres, l'accès sera permis uniquement pour les citoyens ayant pris un rendez-vous jugé absolument nécessaire par le personnel municipal. Il sera donc inutile de vous présenter à l'hôtel de ville sans avoir pris un rendez-vous au préalable. Aussi, tous les autres bâtiments et infrastructures demeurent inaccessibles au public, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Le maire poursuit en annonçant que la municipalité a finalement reçu l'approbation du ministère pour l'obtention de l'aide financière pour la réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne. Les travaux devraient débuter dans les prochaines semaines. Pour ce qui est de la réfection des rues Christian, Guillemette et Jean du secteur du Lac Robert, la municipalité a reçu les soumissions à la suite du processus d'appel d'offres public. Toutefois, puisque le prix des soumissions excède de plus de 50 % l'estimation initiale, une recommandation a été émise pour le rejet de toutes les soumissions. Dans le dossier de la réfection de la côte du rang des Grès, les travaux de finition devraient être complétés dans les prochaines semaines. Enfin, la construction des jeux d'eau au parc des Grès devrait être finalisée également dans les prochaines semaines.

Pour continuer, le maire remercie toutes les personnes qui se sont jointes au personnel municipal, en cette période de pandémie, pour la préparation et la distribution des denrées alimentaires destinées aux gens dans le besoin.

En terminant, le maire invite les Stéphanoises et Stéphanois à continuer de respecter les consignes émises par la Santé publique, soit la distanciation physique de deux mètres et le lavage fréquent des mains pendant au moins 20 secondes, car c'est cela qui fera en sorte que « ça va bien aller ».

Robert Landry,  
Maire

### **2. Adoption des procès-verbaux**

**CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 24 mars 2020 et de la séance ordinaire du 6 avril 2020 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2020-05-101

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 24 mars 2020 et de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **3. Correspondance**

Rien à ce point.

### **4. Trésorerie**

Rien à ce point.

## Séance ordinaire du 4 mai 2020

### 5. Adoption des comptes fournisseurs

2020-05-102

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1<sup>er</sup> au 30 avril 2020*, totalisant 327 514,84 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 avril 2020*, au montant de 559 508,65 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque,  
Secrétaire-trésorière adjointe

### 6. Avis de motion et dépôt – Règlement remplaçant le Règlement 444-2018 concernant la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité

2020-05-103

Jocelyn Isabelle **donne** avis de motion que, lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement remplaçant le Règlement 444-2018 *concernant la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité*, et dépose ledit projet de règlement.

### 7. Avis de motion et dépôt – Règlement relatif aux entrées charretières privées d'un fossé de chemin

2020-05-104

Gaëtan Léveillé **donne** avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement relatif aux entrées charretières privées d'un fossé de chemin, et dépose ledit projet de règlement.

### 8. Avis de motion et dépôt – Règlement modifiant le Règlement numéro 331-2002 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

2020-05-105

Nancy Mignault **donne** avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement modifiant le règlement numéro 331-2002 *concernant les ententes relatives aux travaux municipaux*, et dépose ledit projet de règlement.

### 9. Adoption de la Politique pour un environnement sans fumée - version 1.0

**CONSIDÉRANT** que la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* interdit l'usage du tabac, de la cigarette électronique et de tout autre dispositif de cette nature que l'on porte à la bouche pour inhaler toute substance contenant ou non de la nicotine, dans la majorité des lieux publics, dans tous les lieux fermés, ainsi que dans un rayon de neuf (9) mètres de toute porte, fenêtre ou prise d'air;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, en lien avec la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (R.L.R.Q., c. L-6.2), désire se doter d'une politique pour déterminer les conditions d'usage du tabac à la Municipalité de Saint-

## Séance ordinaire du 4 mai 2020

Étienne-des-Grès et les règles à suivre, ainsi que les droits des fumeurs et des non-fumeurs;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la version 1.0 de la *Politique pour un environnement sans fumée*, et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

**2020-05-106**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la version 1.0 de la *Politique pour un environnement sans fumée*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **10. Adoption de la Politique de prévention des maladies infectieuses au travail version 1.0**

**CONSIDÉRANT** que les employés de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès sont de retour au travail le lundi 4 mai 2020 et que la pandémie actuelle de la Covid-19 n'est toujours pas terminée;

**CONSIDÉRANT** que, pour la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, la sécurité et la santé de chacun des employés sont de la plus haute importance;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'adopter et d'appliquer une politique de prévention des maladies infectieuses au travail;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la version 1.0 de la *Politique de prévention des maladies infectieuses au travail*, et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

**2020-05-107**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la version 1.0 de la *Politique de prévention des maladies infectieuses au travail*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **11. Rejet des soumissions pour la réfection des rues Christian, Guillemette et Jean du secteur du Lac Robert**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 8 avril 2020 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste, pour la réfection de rues (Christian, Guillemette et Jean) dans le secteur du Lac Robert;

**CONSIDÉRANT** que neuf (9) entrepreneurs ont présenté une soumission, comme suit :

<b>Entrepreneurs</b>	<b>Montant (avant taxes)</b>
<b>Marcel Guimond et fils inc.</b>	<b>740 983,55 \$</b>
Bernard Lessard Excavation inc.	762 402,50 \$
Les Entreprises Carl Marchand (9039-4701 Québec inc.)	764 882,50 \$
Excavation R.M.G. inc.	783 304,39 \$
Excavations Gagnon & Frères inc.	817 449,83 \$
J.P. Doyon Ltée	848 064,00 \$
Alide Bergeron et fils Ltée	891 549,05 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	920 397,45 \$

## Séance ordinaire du 4 mai 2020

Maskimo Construction inc.	968 660,00 \$
---------------------------	---------------

**CONSIDÉRANT** que les prix des soumissions reçues dépassent largement le budget alloué initialement au projet de réfection des rues Christian, Guillemette et Jean du secteur du Lac Robert;

**2020-05-108**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès rejette toutes les soumissions reçues relativement au projet de réfection des rues Christian, Guillemette et Jean du secteur du Lac Robert, à la suite de son appel d'offres public publié le 8 avril 2020 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **12. Octroi de contrat – Lignes Maska - Lignage de rues 2020**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le lignage des rues, pour la saison 2020;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) soumissionnaires des cinq (5) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

<b>Entrepreneurs</b>	<b>Montant (avant taxes)</b>
<b>Lignes Maska</b>	<b>21 929,75 \$</b>
Marquage et Traçage du Québec inc.	26 152,20 \$
Lignco	31 003,18 \$

**2020-05-109**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le lignage des rues, saison 2020, à Lignes Maska, au montant de 21 929,75 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus de 1824 \$ pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **13. Octroi de contrat – Hamel Propane inc. – Fourniture de gaz propane à prix fixe (2020-2021)**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels pour la fourniture de gaz propane à prix fixe présentée par Hamel Propane inc., datée du 20 avril 2020;

**2020-05-110**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Hamel Propane inc. le contrat pour la fourniture, pour le Pavillon des loisirs situé au parc des Grès, de propane à prix fixe pour chaque litre de gaz propane vendu et livré pendant la période suivante, soit :

Du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021, le prix sera de 0,6020 \$/litre, en plus des frais de livraison, de droits d'émission de gaz à effet de serre et de toutes taxes applicables.

## Séance ordinaire du 4 mai 2020

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de vente de gaz propane à prix fixe (2020-2021) proposé par Hamel Propane inc., pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **14. Octroi de contrat – EXP – Assistance technique – Projet de mise à niveau du système de traitement des eaux usées**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels de la firme EXP reçue le 27 avril 2020 pour de l'assistance technique dans le cadre du projet de mise à niveau du système de traitement des eaux usées;

2020-05-111

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à la firme EXP le contrat pour de l'assistance technique, soit la mise à jour des données 2019 et 2020, ainsi que l'élaboration d'une lettre faisant rapport de la mise en contexte et du scénario retenu dans le cadre du projet de mise à niveau du système de traitement des eaux usées, au montant de 5000 \$, avant taxes, excluant les déboursés d'impression des documents et les frais liés aux déplacements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **15. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 290, Place Louis-Denis, lot 4 048 856 du cadastre du Québec**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure consiste à régulariser l'implantation du patio existant de 12 pieds sur 12 pieds situé en cour arrière à 0,9 mètre de la ligne latérale droite du terrain sur le lot 4 048 856 du cadastre du Québec, situé dans la zone 111;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure consiste également à permettre de construire à 0,9 mètre de la ligne latérale droite une base de béton de 12 pieds sur 12 pieds pour y installer un spa dans la cour arrière du bâtiment principal sis au 290, Place Louis-Denis;

**CONSIDÉRANT** que la demande contrevient à l'article 28.16 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui prescrit une distance minimale de 2 mètres entre un patio et les lignes du terrain;

**CONSIDÉRANT** que la demande contrevient également à l'article 26.1.13 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui prescrit une distance minimale de 2 mètres entre un spa et les lignes latérale et arrière;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2020-05-112

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure concernant le lot 4 048 856 du cadastre du Québec, situé dans la zone 111, à l'effet d'autoriser la régularisation de l'implantation du patio existant de 12 pieds sur 12 pieds situé en cour arrière à 0,9 mètre de la ligne latérale droite du terrain, ainsi que de permettre de construire à 0,9 mètre de la ligne latérale droite une base de béton de 12 pieds sur 12 pieds pour y installer un spa dans la cour arrière du bâtiment principal sis au 290, Place Louis-Denis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 4 mai 2020

### **16. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 280, rue François-Chrétien, lot 4 485 641 du cadastre du Québec**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage attaché d'une superficie de plancher maximale de 90 m<sup>2</sup> et à permettre l'installation de 3 portes de garage dont 2 en façade et une à l'arrière de ce futur garage attaché au bâtiment principal situé au 280, rue François-Chrétien, sur le lot 4 485 641 du cadastre du Québec, dans la zone 101;

**CONSIDÉRANT** que la demande contrevient à l'article 22.5 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui prescrit pour un garage attaché au bâtiment principal une superficie maximale de plancher de 85 m<sup>2</sup> pour un terrain ayant une superficie inférieure à 2000 m<sup>2</sup> et stipule également qu'un maximum de 2 portes de garage est autorisé par garage attaché au bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

**2020-05-113**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure concernant le lot 4 485 641 du cadastre du Québec, situé dans la zone 101, à l'effet d'autoriser la construction d'un garage attaché d'une superficie de plancher maximale de 90 m<sup>2</sup> et l'installation de 3 portes de garage dont 2 en façade et une à l'arrière du futur garage attaché au bâtiment principal situé au 280, rue François-Chrétien.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **17. Affaires diverses**

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

### **Période de questions**

Début : 19 h 55 (aucune question n'a été reçue par courriel avant la tenue de la séance);  
Fin : 19 h 55.

### **18. Clôture de la séance**

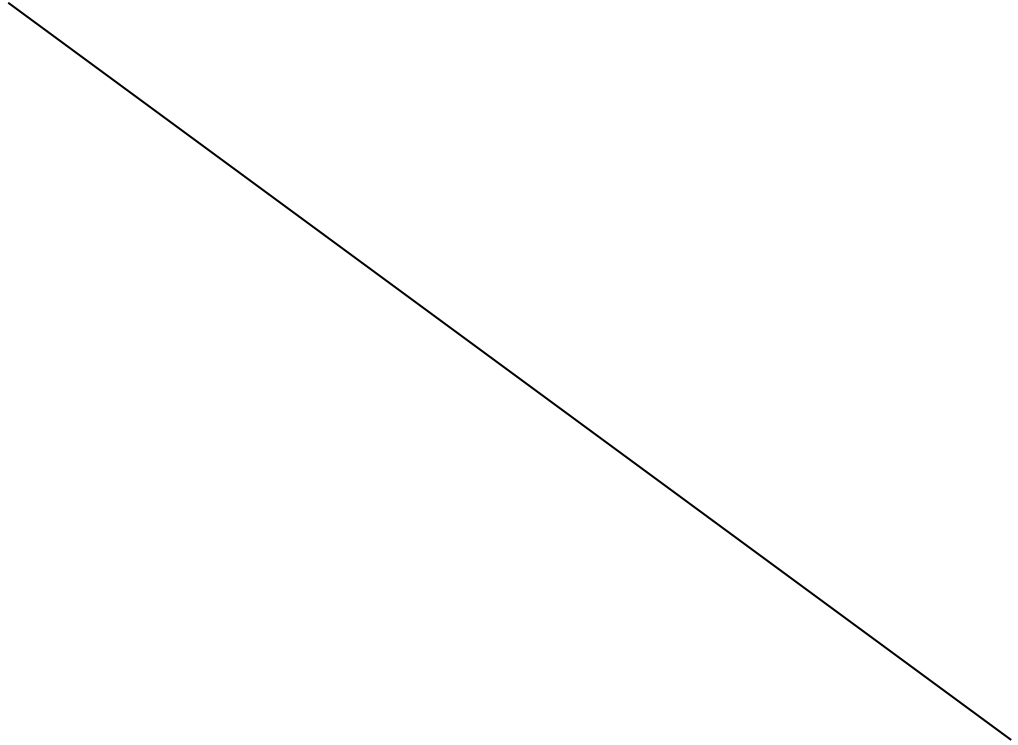
**2020-05-114**

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 19h56.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**Séance ordinaire du 4 mai 2020**



---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g. ma.,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.